



ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA 25^{ème} SESSION DE LA COMMISSION DES THONS DE L'OCÉAN INDIEN

v8 avril 2021

Date: 7-11 juin 2021

Vice-président : Mme Jung-re Riley Kim (Rép. de Corée)

1. OUVERTURE DE LA SESSION

2. LETTRES DE CRÉANCES

3. ADMISSION DES OBSERVATEURS

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DISPOSITIONS POUR LA SESSION

5. MISE À JOUR SUR LA MISE EN ŒUVRE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION EN 2020 (S24)

6. AMENDEMENTS AUX PROCÉDURES DE LA CTOI

- 6.1. Finalisation d'une procédure permanente pour la sélection du Secrétaire exécutif (Président du groupe de rédaction restreint)

7. RAPPORT DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DE LA COMMISSION

- 7.1. Présentation du Rapport de la SS4 de 2021

8. RAPPORT DU COMITÉ SCIENTIFIQUE

- 8.1. Présentation du Rapport du CS23 de 2020 (Président du CS)
- 8.2. Discussion sur toute mesure de conservation et de gestion y afférente

9. RAPPORT DU COMITÉ TECHNIQUE SUR LES CRITÈRES D'ALLOCATION

- 9.1. Présentation du Rapport du CTCA07 (Présidente du CTCA)

10. RAPPORT DU COMITÉ TECHNIQUE SUR LES PROCÉDURES DE GESTION

- 10.1. Présentation du Rapport du CTPG05 (Président du CTPG)

11. RAPPORT DU COMITÉ D'APPLICATION

- 11.1. Présentation du Rapport du CdA18 (Présidente du CdA)
- 11.2. Adoption de la Liste des navires INN
- 11.3. Demandes d'accession au statut de Partie coopérante non-contractante

12. RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT D'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

- 12.1. Présentation du Rapport du CPAF18 (Président du CPAF)
- 12.2. Adoption du Programme de travail et budget de la Commission
- 12.3. Calendrier des réunions pour 2022-2023

13. MESURES DE CONSERVATION ET DE GESTION

- 13.1. Mesures de conservation et de gestion actuelles nécessitant une action de la Commission en 2021
- 13.2. Examen des objections reçues au titre de l'Article IX.5 de l'Accord portant création de la CTOI
- 13.3. Toute autre proposition de Mesures de Conservation et de Gestion (Parties contractantes), notant que certaines propositions seront examinées sous d'autres points de l'ordre du jour, selon qu'il convient.

14. AUTRES QUESTIONS

- 14.1. Coopération avec d'autres organisations et institutions
- 14.2. Participation du Royaume-Uni en qualité d'État côtier vis-à-vis du « TBOI »*

-
- 14.3. Mise en œuvre du paragraphe 6 de la Résolution 73/295 de l'AGNU (FAO)**
 - 14.4. Dates et lieu de la 26^{ème} Session de la Commission et des réunions associées de ses organes subsidiaires en 2022

15. ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS DE LA COMMISSION

16. ADOPTION DU RAPPORT DE LA 25^{ème} SESSION DE LA COMMISSION

** (Extrait du document IOTC-2019-S23-R) : En 2019, la Commission a pris note de la déclaration faite par la République de Maurice demandant l'inscription d'un point à l'ordre du jour de la réunion concernant la détermination de la qualité du Royaume-Uni(Territoires) d'État côtier de la Commission, à la suite de l'adoption de la Résolution 73/295 de l'AGNU le 22 mai 2019. Le Président a conclu qu'il s'agissait d'une question globale. Le Président a également noté que la Commission, en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies, devrait se conformer à la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies, mais étant donné que les délégués présents n'avaient peut-être pas reçu de directives appropriées de leurs capitales, le Président a demandé à Maurice de nous permettre de prendre note de la question mais de mettre à l'ordre du jour de la prochaine session de la Commission le point relatif à l'exclusion du Royaume-Uni(Territoires) comme État côtier de la CTOI. Cette question a été renvoyée en 2020 en raison de la tenue de la réunion de la Commission dans un format réduit.*

*** Le Président a également invité la FAO à présenter un autre document sur la manière dont elle se propose d'appliquer le paragraphe 6 de la Résolution 73/295 de l'Assemblée générale des Nations Unies en tenant compte des instructions données par le Bureau des affaires juridiques.*